

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 7 mai 2019 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Guillaume Massicotte.

Est également présent M. Alain Gagnon, greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2019-05-198 ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DU 47, RUE NICHOLSON

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été déposée par la compagnie Les Immeubles Bouchard-Drouin inc. afin d'acquérir la propriété située au 47, rue Nicholson;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de convenir de vendre éventuellement la propriété située au 47, rue Nicholson à la compagnie Immeubles Bouchard-Drouin inc., pour la somme de 100 000 \$, taxes en sus, aux conditions apparaissant à ladite promesse d'achat déposée devant ce conseil;

D'affecter le produit de cette vente à l'excédent de fonctionnement affecté;

D'affecter cet excédent de fonctionnement à la réalisation de travaux d'aménagement d'une place publique et d'un bâtiment multifonctionnel, le cas échéant;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2019-05-199 ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT PAR LA VILLE POUR L'ACQUISITION DU LOT 4 516 595 SITUÉ SUR LE BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire acquérir de la Succession Lumina Desnoyers le lot 4 516 595 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le boulevard Gérard-Cadieux;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la signature de la promesse d'achat afin d'acquérir éventuellement ledit terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de convenir d'acquérir éventuellement le lot 4 516 595 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le boulevard Gérard-Cadieux, de la Succession Lumina Desnoyers, terrain d'une superficie approximative de 301 191,10 mètres carrés, au prix de 10,87 \$ le mètre carré, pour la somme d'environ 3 274 412 \$, taxes en sus le cas échéant, aux conditions apparaissant à ladite promesse d'achat déposée devant ce conseil;

QUE le montant de l'acquisition soit financé par le produit de disposition du même lot;

QU'une somme de 200 000 \$ soit affectée de façon temporaire à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté pour pourvoir au financement des frais de dézouage et autres frais non affectés;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2019-05-200 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-MARC CHIASSON AU POSTE DE POMPIER TEMPORAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre formulée par M. Jean-Marc Chiasson avisant la municipalité de sa retraite au poste de pompier temporaire au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M. Jean-Marc Chiasson au poste de pompier temporaire au Service de sécurité incendie, celle-ci ayant pris effet le 5 mai 2019;

DE remercier M. Chiasson pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-05-201 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-21 : PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DES AVENUES LECOMPTÉ ET DE LA TRAVERSÉE

À la suite de l'appel d'offres public 2019-21 relatif au prolongement des infrastructures des avenues Lecompte et de la Traversée, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Béton Brunet ltée	2 618 703,94 \$
L3B inc.	2 892 892,92 \$
Construction J.P. Roy inc.	2 923 823,85 \$
Gérald Théorêt inc.	3 127 606,35 \$
Ali Excavation inc.	3 448 202,94 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Béton Brunet ltée;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Béton Brunet ltée un contrat pour le prolongement des infrastructures des avenues Lecompte et de la Traversée, pour la somme totale de 2 618 703,94 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-21.

ADOPTÉ

2019-05-202 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-29 : LIGNAGE ET MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE

À la suite de l'appel d'offres public 2019-29 relatif au lignage et au marquage de la chaussée et des pistes cyclables, pour les années 2019, 2020 et 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

DeAngelo Brothers Corporation	765 287,97 \$
Marquage Signalisation Rive-Sud B.A inc.	875 160,96 \$

VU la recommandation du coordonnateur circulation et équipements au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise DeAngelo Brothers Corporation;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise DeAngelo Brothers Corporation un contrat pour le lignage et le marquage de la chaussée et des pistes cyclables, pour les années 2019, 2020 et 2021, pour la somme totale de 765 287,97 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-29;

D'autoriser une affectation de 41 134,66 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2019-05-203 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-33 : FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'ÉGOUTS

À la suite de l'appel d'offres public 2019-33 relatif à la fourniture de matériaux d'égouts, pour la période du 20 mai 2019 au 31 mai 2020, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

St-Germain égouts et aqueducs inc.	81 626,85 \$
Nivex	96 713,62 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise St-Germain, égouts et aqueducs inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise St-Germain égouts et aqueducs inc. un contrat pour la fourniture de matériaux d'égouts, pour la période du 20 mai 2019 au 31 mai 2020, pour la somme totale de 81 626,85 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-33.

ADOPTÉ

2019-05-204 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-34 : FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC

À la suite de l'appel d'offres public 2019-34 relatif à la fourniture de matériaux d'aqueduc, pour la période du 20 mai 2019 au 31 mai 2020, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Wolseley Canada inc.	224 166,69 \$
St-Germain égouts et aqueducs inc.	226 701,21 \$
Réal Huot inc.	256 027,59 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Wolseley Canada inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Wolseley Canada inc. un contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, pour la période du 20 mai 2019 au 31 mai 2020, pour la somme totale de 224 166,69 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-34.

ADOPTÉ

2019-05-205 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-ENV-06 : FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-06 relatif à la fourniture et la plantation d'arbres, pour l'année 2019, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Paysagement Des Rochers	52 976,81 \$
-------------------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagement Des Rochers;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Paysagement Des Rochers un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres, pour l'année 2019, après négociation, pour la somme totale de 52 976,81 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-06;

D'autoriser un transfert budgétaire de 4 745,38 \$ du poste budgétaire 02-321-01-520 aux postes budgétaires 02-321-01-533, 02-470-01-533 et 02-701-50-533.

ADOPTÉ

2019-05-206 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-ENV-10 : RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES EN BÉTON

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-10 relatif à la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton, pour l'année 2019, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages La Cité B.M. inc.	63 897,35 \$
Ali Excavation inc.	97 915,58 \$
Les Entreprises Pearson Pelletier	105 417,70 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. inc. un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton, pour l'année 2019, pour la somme totale de 63 897,35 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-10.

ADOPTÉ

2019-05-207 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-ENV-11 : RÉFECTION DE BORDURES EN ENROBÉS BITUMINEUX

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-11 relatif à la réfection de bordures en enrobés bitumineux, pour l'année 2019, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal	61 971,53 \$
Ali Excavation inc.	107 324,56 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie 9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal un contrat pour la réfection de bordures en enrobés bitumineux, pour l'année 2019, pour la somme totale de 61 971,53 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-11;

D'autoriser un transfert budgétaire de 1 994,27 \$ provenant du poste budgétaire 02-321-01-528 au poste budgétaire 02-321-01-527.

ADOPTÉ

2019-05-208 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-ENV-13 : FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE À LA STATION ALPHONSE-DESJARDINS

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-13 relatif à la fourniture, la livraison et la mise en service d'une pompe submersible à la station de pompage Alphonse-Desjardins, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pompaction inc.	60 039,70 \$
Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada	82 693,96 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pompaction inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Pompacktion inc. un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en service d'une pompe submersible à la station de pompage Alphonse-Desjardins, pour la somme totale de 60 039,70 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-ENV-13.

ADOPTÉ

2019-05-209 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE LA RUE JACQUES-CARTIER

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield veut réaliser des travaux de rénovation des infrastructures du secteur de la rue Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu une promesse d'aide financière de 2 900 720 \$ le 29 mars 2019;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le projet de rénovation des infrastructures du secteur de la rue Jacques-Cartier et tous les autres documents nécessaires liés audit protocole d'entente portant le numéro 2025025.

ADOPTÉ

2019-05-210 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'ÉCOLE ÉLISABETH-MONETTE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield veut réaliser des travaux de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu une promesse d'aide financière de 967 020 \$ le 26 mars 2019;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le projet de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette et tous les autres documents nécessaires liés audit protocole d'entente portant le numéro 2025019.

ADOPTÉ

2019-05-211 CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER/CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par la directrice du Service des ressources humaines;

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à la création d'un poste cadre de conseiller/conseillère en santé et sécurité au travail - prévention au Service des ressources humaines;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la création d'un poste cadre de conseiller/conseillère en santé et sécurité au travail - prévention au Service des ressources humaines;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-05-212 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE MAINTIEN D'UN LIEN CYCLABLE INTER-MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT ENTRE COTEAU-DU-LAC ET SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QU'aucune action n'a été entreprise pour régler le problème du maintien d'un lien cyclable inter-municipalités régionales de comté sur le fleuve Saint-Laurent, entre Coteau-du-Lac et Salaberry-de-Valleyfield, depuis l'annonce de la fermeture des barrages de Coteau, pour une période pouvant s'échelonner jusqu'à dix (10) ans;

ATTENDU l'existence d'une solution assurant un lien temporaire pendant la durée des travaux dont les détails et les coûts sont déjà connus de l'ensemble des partenaires concernés;

ATTENDU QUE le seul désaccord entre lesdits partenaires concerne la répartition de la facture pour les années 2 à 10 des travaux;

ATTENDU QUE, lors d'une rencontre tenue dans les locaux de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges le 5 avril 2019, les représentants d'Hydro-Québec ont réitéré l'engagement de la société d'État à défrayer l'ensemble des coûts nécessaires à l'implantation de la solution pour la première année;

ATTENDU QUE l'essentiel de ces dépenses serait voué à la mise aux normes des dispositifs de retenue du pont Mgr-Langlois, travaux qui demeureront, quoi qu'il advienne des discussions entre les partenaires, un énorme pas en avant pour améliorer la sécurité des usagers du pont, et ce, aux frais d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE les discussions pour le paiement des travaux pour les années subséquentes pourraient tout à fait se poursuivre en parallèle et que même l'échec de celles-ci n'amoindrirait en rien la pertinence des travaux réalisés aux frais d'Hydro-Québec lors de l'an 1;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE demander au ministère des Transports du Québec d'enclencher, sans plus tarder, les travaux pour le maintien d'un lien cyclable inter-municipalités régionales de comté sur le fleuve Saint-Laurent, entre Coteau-du-Lac et Salaberry-de-Valleyfield, pour l'an 1;

DE transmettre, pour appui, la présente résolution à la Ville de Coteau-du-Lac, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

DE transmettre, pour information, la présente résolution aux député(e)s des circonscriptions provinciales de Beauharnois et de Soulanges, au ministre responsable de la région de la Montérégie, au ministre des Transports du Québec, aux député(e)s des circonscriptions fédérales de Salaberry-Suroît et de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la direction générale de Vélo-Québec.

ADOPTÉ

2019-05-213 INSCRIPTION D'UNE ÉLUE À UNE FORMATION SUR LES OUTILS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre à participer à la formation sur *Les outils du CCU (comité consultatif d'urbanisme) : Compréhension, Action, Innovation!* organisée par l'Association québécoise d'urbanisme, les 24 et 25 mai 2019, au centre des congrès de Trois-Rivières;

D'assumer les dépenses afférentes à l'inscription et à la participation de cette formation jusqu'à concurrence de 550 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

2019-05-214 MANDAT À UN HUISSIER POUR L'ENCAN PUBLIC MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu de vendre à l'encan des surplus de biens meubles appartenant à la municipalité, conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'huissiers pour procéder à la vente par encan public municipal;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE procéder à une vente à l'encan public, par ministère d'huissier, de certains biens meubles appartenant à la municipalité, le 18 mai 2019 à compter de 9 h, au 247, chemin Larocque;

DE retenir les services professionnels de l'Étude Derepentigny inc., au tarif horaire établi par la Chambre des huissiers de justice du Québec, pour procéder, sans formalité de justice et après les avis requis, à la vente par encan des biens meubles en la possession de la municipalité;

DE payer les honoraires de la firme d'huissiers à partir de la recette des ventes de l'encan.

ADOPTÉ

2019-05-215 NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme et des permis, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Guillaume Cardinal au poste d'inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme et des permis;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Cardinal à ce poste soit prévue le 13 mai 2019;

QU'une période de probation de 120 jours travaillés s'applique;

QUE la rémunération de M. Cardinal soit celle fixée à la classe 12, échelon 1, de la grille salariale de la convention collective du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient prévues à ladite convention collective en vigueur;

D'autoriser M. Cardinal pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), selon sa sphère d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

A-2019-05-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est donné par M. le maire Miguel Lemieux qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur le traitement des élus municipaux.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 359 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 359 sur le traitement des élus municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2019-05-216 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 27, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 7 mai 2019.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Alain Gagnon, greffier